

Check-list

À retourner avec votre inscription

Délai d'inscription: 8 mai 2024

Tous les documents doivent être envoyés par courrier recommandé.
Les inscriptions par e-mail ne sont pas acceptées.

L'inscription doit contenir les documents suivants:

- ☐ formulaire d'inscription
- ☐ progress card attestations de connaissances au format électronique (copie)

Le règlement relatif au certificat de la branche «Certification en bases de l'audit» peut être téléchargé sur notre [site Internet](#).
La commission d'examen envoie la convocation à l'examen pour l'attestation de connaissances sommative huit semaines avant celui-ci.

En s'inscrivant, le candidat accepte le règlement du 9 avril 2024 relatif au certificat de la branche «Certification en bases de l'audit».

Données importantes

Délai d'inscription: 8 mai 2024

Date de l'attestation de
connaissances sommative: 8 août 2024

Délai de désinscription: au plus tard une semaine avant l'examen écrit. La désinscription à l'attestation de connaissances sommative est effectuée par écrit auprès du Secrétariat d'examen (Organe responsable de l'examen professionnel supérieur d'experte-comptable et d'expert-comptable, Secrétariat d'examen, Ernst Nobs-Platz 1, 8004 Zürich, www.expertsuisse.ch/fr-ch/secretariat-dexamen-expert-comptable).

Nom Prénom
Date Signature

Inscription au certificat de la branche 2024

«Certified Audit Professional»

Données personnelles

☐ M^{me} ☐ M.

Prénom Rue

Nom NPA / localité

Téléphone mobile Date de naissance

E-mail privé Lieu d'origine

Mon employeur actuel

Société E-mail professionnel

Rue Début du rapport de travail

NPA / localité Numéro de personnel
(uniquement Big 4 + BDO)

Téléphone professionnel

☐ Je passe les attestations de connaissances au format électronique dans le cadre de mes études

Remarque: Pour les étudiants qui passent les attestations de connaissances en vue du certificat de la branche dans le cadre des études d'«experte-comptable diplômée / expert-comptable diplômé», les frais sont inclus dans les taxes d'études (art. 3.41 du règlement du 9 avril 2024 relatif au certificat de la branche «Certification en bases de l'audit»)

☐ Je **ne passe pas** les attestations de connaissances au format électronique dans le cadre de mes études et je m'inscris uniquement au certificat de la branche. Les frais s'élèvent à CHF 1200,00

☐ Merci d'envoyer la facture à mon adresse personnelle

☐ Veuillez envoyer la facture à mon employeur

Langue d'examen ☐ Allemand ☐ Français ☐ Italien

Langue de traduction ☐ Allemand ☐ Français ☐ Italien

Lieu d'examen ☐ Winterthur ☐ Lausanne

Le règlement relatif au certificat de la branche de l'organe responsable de l'examen professionnel supérieur d'experte-comptable / expert-comptable diplômé s'applique.

Sont admises à l'examen pour l'attestation de connaissances sommative les personnes qui ont obtenu les attestations de connaissances au format électronique pour les modules du niveau certificat et qui justifient d'au moins une année de pratique professionnelle (selon l'art. 3.32 du règlement relatif au certificat de la branche «Certification en bases de l'audit»).

Il relève de la responsabilité de l'étudiant de procéder à des clarifications concernant l'admission à l'examen fédéral et à cet examen lui-même.

Délai d'inscription: 8 mai 2024

Désinscription

La désinscription à l'examen pour l'attestation de connaissances sommative est effectuée par écrit ou par [e-mail](#) auprès du Secrétariat d'examen au plus tard une semaine avant l'examen écrit (Organe responsable de l'examen professionnel supérieur d'experte-comptable et d'expert-comptable, Secrétariat d'examen, Ernst Nobs-Platz 1, 8004 Zürich, www.expertsuisse.ch/fr-ch/rglements-et-tlchargements).

☐ Je certifie par la présente que les informations fournies sont exactes et exhaustives, et que j'ai pris connaissance et accepté les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA, les dispositions et le règlement des examens. La présente inscription est valable sans signature manuscrite.

☐ J'accepte que l'organe responsable – examen professionnel supérieur d'experte-comptable / expert-comptable échange des informations avec mon employeur (BIG 4 et BDO) sur les points suivants pendant ma formation:

- participation aux attestations de connaissances au format électronique et à l'attestation de connaissances sommative
- résultats des examens et trafic des paiements.

Pour plus d'informations sur le traitement des données, veuillez consulter notre déclaration de protection des données, disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse www.expertsuisse.ch/fr-ch/declaration-relative-a-la-protection-des-donnees.

Lieu, date Signature

En s'inscrivant, le candidat accepte le règlement du 9 avril 2024 relatif au certificat de la branche «Certification en base de l'audit».